

« FLASH » INFO spécial ETRANGER

GT HM du 6 juillet

GT décevant car peu de décisions supplémentaires à celui du 27 mai (voir le compte rendu de FO sur le site) et sans M. RAMBAL..... Ce GT qui était dit "décisif" et à "fort enjeux" a, en fait, fait pschittt.....!!

QUELQUES CONFIRMATIONS DE LA DGFIP

Du point de vue statutaire, tous les agents peuvent s'ils le souhaitent, effectuer, à compter du 1^{er} septembre 2011, un séjour de 2 ans éventuellement renouvelable une fois soit pour un retour sans condition fixé au 31 août 2015.

Cependant, au regard de ces dispositions, il y aura nécessité d'assurer une continuité de service et de répartir les départs : **cela sous entend que tous les contrats ne seront pas renouvelés**. L'administration évoque des critères liés au poste ou à la fonction occupée...

L'analyse fonctionnelle se fera poste par poste, au cas par cas et par la TGE

Le schéma de renouvellement sera présenté au CTL de la TGE

CONDITIONS DE RETOUR

3 cas de figure :

- 1) l'agent est déjà inscrit, à titre prioritaire, sur le dispositif actuel, alors il peut continuer à bénéficier d'une valorisation de cette inscription
- 2) l'agent n'est inscrit sur aucun tableau, auquel cas, il a encore la possibilité de le faire en 2012
- 3) A défaut, les autres, qui rentrent donc dans le dispositif cible, retour garanti sur la RAN d'origine

Si difficulté pour certains agents (depuis très longtemps à l'étranger) de trouver une RAN d'origine, la décision sera prise en CAPC après examen de la situation A l'occasion du renouvellement, la situation des agents qui pourraient faire valoir leur droits à la retraite sera examinée

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pas de règle systématique pour les rapprochements de conjoints : la DGFIP considère qu'à terme, la situation à l'étranger sera une situation provisoire, qui de toute manière, et comme actuellement, est souhaitée par l'agent Donc pas d'affichage de possibilité de rapprochement de conjoints

⇒ L'article 60 de la loi de 84 ne prévoit pas de priorité absolue mais induit une obligation pour l'administration d'examiner le dossier

Pour FO DGFIP il est important que le réseau HM retrouve sa sérénité et que les agents aient une meilleure vision sur leur avenir professionnel à l'étranger. Pour cela l'administration doit faire preuve de plus de transparence et permettre à ceux qui le souhaitent d'effectuer 2 séjours de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2011

FO DGFIP refusera toute co-gestion des renouvellements

FO DGFIP renvoie l'administration face à ses responsabilités afin qu'elle assume les "bêtises" du passé !

La DGFIP entend bien et en aucun cas elle ne demandera aux OS de co-gérer les renouvellements, et elle prendra ses responsabilités dans ses décisions

Pour FO DGFIP, les refus de renouvellement devront passer en CAPC pour être examinés en toute transparence

Pour FO DGFIP il est important et urgent pour les agents de recevoir des informations rapides et précises de l'administration

La réforme du décret de 67 a été très peu abordée : **FO** a exigé une date rapide de tenue du GT spécifique

La DGFIP nous renvoie en septembre, le *projet* d'arrêté n'étant pas finalisé

Pour FO DGFIP rien ne devra être mis en oeuvre avant une discussion avec les OS, ce qui reporte après le 1/9/2011..... (*signez la pétition en ligne sur le site*)

Christine BOREL, Marie Laurence CAMUS, Farid BAKHOUCHE et Fabien MENZIN

Le 20 octobre

JE vote

+ NOUS sommes représentés

+ TOUS défendus

= FO TGE et TAF



BULLETIN D'ADHESION

NOM

PRENOM

GRADE

AFFECTATION

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière de la DGFIP

Fait à

le

signature